

Département des Côtes d'Armor
Commune de Pléguien

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 mars 2025

DATE DE LA CONVOCATION :

24 janvier 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14 + 1 pouvoir

L'an deux mil vingt-cinq,

Le cinq du mois de mars à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Pléguien, sous la présidence de Monsieur LE GOUX Philippe, Maire.

Etaient présents :

LE GOUX Philippe, Maire

KEROULLÉ Christine, ~~LE MÉHAUTÉ Claude~~, TAISSET Maëlig, HERNOT Hervé, Adjoints.

GUEZOU Annick, DERRIEN Marylène, GOAZIOU Fabienne, GLO Stephanie, BRIAND Yvon, LE BLANC Stéphane, CARON Guillaume, ROUXEL Sylvain, BOCHER Emilie, LE MOAN Bryan, Conseillers Municipaux,

Absents : LE MÉHAUTÉ Claude (pouvoir à KEROULLÉ Christine),

Secrétaire de séance : TAISSET Maëlig

Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

Finances communales - orientations budgétaires 2025

Monsieur le Maire présente les orientations budgétaires pour l'année 2025.

Ce budget de la dernière année du mandat 2020/2026 s'inscrit dans la continuité des précédents budgets que le Conseil municipal a votés.

La taille de la commune, avoisinant les 1500 habitants nous amène à ajuster parfois, développer d'autres fois, les services et les équipements communaux.

Depuis quelques années, nous avons organisé différemment les services communaux. Les postes et les fonctions attribuées répondent aux besoins croissants de la population, croissante elle aussi.

En termes d'investissements, le tiers-lieu et la viabilisation du Clos de Kerziot sont terminés. Nous devons pour l'un mener des actions pour que le lieu soit occupé. La location annuelle à la praticienne paramédicale est déjà le signe que nous allons chercher l'équilibre financier du fonctionnement du bâtiment. Pour le lotissement du Clos de Kerziot, la vente des lots -12 ventes à ce jour et 7 réservations- soit 30 logements (dont les 12 logements sociaux qui seront accueillis sur le lot dédié de la tranche 2), vient rembourser nos engagements financiers dans la viabilisation.

Il nous reste l'école et la mairie pour lesquelles des investissements de rénovation sont nécessaires. L'appel d'offre pour le choix d'un maître d'œuvre est lancé pour l'école, sur un estimatif de travaux avoisinant 1,2 million d'euros, études comprises. Pour la mairie, l'estimatif de travaux que l'ADAC nous avait produit affiche un montant proche de 1 million d'euros. 2025 sera l'année des études pour lancer les travaux en 2026.

En matière de voirie et sécurité routière, les travaux d'aménagements de sécurité sur la RD9 - côté Saint-Quay-Portrieux vont débuter le 10 mars pour un montant de 160 724.35 HT soit 192 869.22 € TTC.

Comme d'habitude, des financements seront sollicités pour nous accompagner dans la réalisation de ces programmes.

A ces grands chantiers, viennent s'ajouter les investissements « réguliers » de la commune :

- Réfection de voies (bitume, empierrement, point à temps), avec une réflexion systématique d'aménagements doux piétons/vélos à chaque portion réalisée. Le programme de voirie 2025 recense les voies suivantes : Chemin des Chênes, Le Guern, Route du War Gozh, Chemin du Puits ;
- Cimetière communal : aménagement de nouveaux espaces funéraires (cavernes, columbarium, jardin du souvenir) ;
- Pont de Traou Rout : réhabilitation de l'ouvrage prévu avant l'été 2025 ;
- Anciennes lagunes : aménagement du site renaturé ;
- Bar-tabac : achat des murs et reprise du bail de location existant ;
- Ancien CIAS : achat des murs et mise en location à des professionnels. 2 locaux sont d'ores et déjà réservés.

Fidèles à nos engagements de mandat, ces programmes viennent renforcer les atouts ruraux de la commune et donner aux habitants des conditions de vie les plus proches de leurs attentes. La recherche active de financement publics (subventions) et privés (loyers) et la capacité financière de la commune nous permettent d'envisager sereinement les années futures.

20250305/08 Finances communales - attribution des subventions 2025

Emilie Bocher, conseillère déléguée, présente les demandes de subventions reçues en mairie pour l'année 2025 et rappelle les critères d'attribution de la commune. Elle précise que la commission d'attribution des subventions s'est réunie le lundi 3 février dernier pour étudier ces demandes et propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à leur attribution, de la manière suivante :

<i>Associations communales</i>	
Amicale Laïque Pléguen-Tressignaux	1 500 €
Pléguen Gym	200 €
Comité d'animation de Coat Ar Oa	500 €
Les Amis d'Alguy l'hippocampe	150 €
Athlétic Club Pléguinais (Football)	500 €
Leff Toi et Slame !	300 €
Association DELETERRE	500 €
<i>Ecoles</i>	
Centre de formation MFR Loudéac	50 €
FSE du Collège JL HAMON de Plouha	490 €
IREO de Lesneven	25 €
<i>Sports et Loisirs</i>	
Etoile de Tressignaux	50 €
Jeunesse Sportive Lanvollonnaise	184 €
Studio danse L'école de Guingamp	10 €

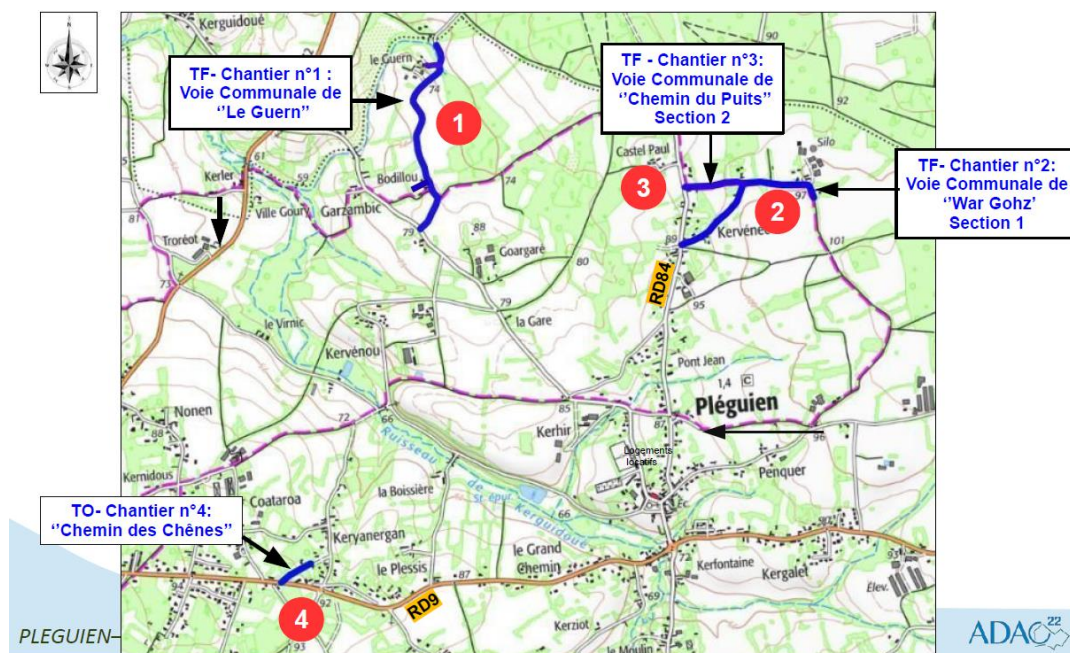
Team ULTRA VIOLET	50 €
Trégor Goélo Athlétisme Guingamp	30 €
Association Loisirs Sports Détente PLELO (ALSD)	10 €
BAGAD SONERIEN BRO DREGER (Perros Guirec)	100 €
Amicale Laïque de PLELO (basket-ball)	20 €
<i>Associations d'aide et de soutien</i>	
Association rêves de clown Comité de St Brieuc	25 €
<i>Divers</i>	
Association Ferme du Roha (Plourhan)	150 €
A.F.D.M.A (Asso Familles Détenus Maison d'Arrêt)	25 €
Secours Populaire Français Plouha	150 €
SNSM Saint-Quay-Portrieux	25 €
Centre d'Aide Alimentaire Guingamp	1 100 €
Les Restaurants du cœur – antenne départementale	150 €
Association solidarité paysans de Bretagne - département 22	25 €
TOTAL	6 319.00 €

Il appartient à l'assemblée de statuer sur ce dossier.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter les subventions 2025 comme indiqué ci-dessus et autorise le Maire à procéder aux versements correspondants et à réaliser toute démarche relative à ce dossier.

20250305/09 Marché public - Programme de voirie 2025

Le Maire informe l'assemblée du programme de voirie 2025 proposé suite à la dernière commission de voirie et en collaboration avec l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC22). Sous réserve du retour de Leff Armor Communauté concernant les éventuels remplacements ou mesures de renforcement sur les réseaux dans ces différents secteurs, il est proposé de retenir les voies suivantes : Le Guern, Route du War Gozh, Chemin du Puits, Chemin des Chênes.



Il appartient au conseil de valider le programme de voirie 2025 et d'autoriser le Maire à procéder à la passation du marché public correspondant.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE le programme de voirie 2025 tel qu'énoncé ci-dessus ;**
- **AUTORISE le Maire à procéder à la passation du marché public correspondant et à réaliser toute démarche afférente à ce dossier.**

20250305/10 Mise à disposition de locaux - SA SCOP Avant - premières

Christine Keroullé fait savoir au Conseil Municipal que la SA SCOP Avant-premières va porter juridiquement une Coopérative Jeunesse de Services (CJS) sur Pléguien sur la période estivale juillet-août 2025. Les CJS sont des projets d'éducation à l'entrepreneuriat coopératif destiné aux jeunes de 16 à 18 ans. Ils créent leur propre entreprise coopérative et la font vivre le temps d'un été. Accompagnés de deux animateurs et soutenus par de nombreux acteurs du territoire, les coopérants définissent ensemble différents services qu'ils proposent aux habitants et aux entreprises environnantes. Au sein de ces projets, les jeunes s'initient au fonctionnement d'une entreprise démocratique, développent leur esprit d'initiative et prennent conscience de leurs capacités d'agir.

Pour faire fonctionner cette CJS, Christine Keroullé propose au conseil de mettre à disposition gracieuse de la SA SCOP Avant-première, des locaux de l'ancien CIAS sis 1, Rue du Gauvin. Christine Keroullé propose à l'assemblée de formaliser cette mise à disposition par une convention qui en précisera toutes les modalités.

Il appartient au conseil de statuer sur ce sujet.

Vu le projet de convention,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ÉMET un avis favorable à la mise à disposition gracieuse de locaux situés dans l'ancien CIAS sis 1, Rue du Gauvin, à la SA SCOP Avant-Premières ;**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition correspondante et à réaliser toute démarche afférente à ce dossier.**

Tiers-lieu « Le Repère » - point d'étape

Le Maire rappelle que la réception de chantier du Repère a été faite.

La dernière réunion de chantier a eu lieu ce jour, en présence de l'enduseur, qui a du retard dans ses travaux. Des réserves ont donc été émises pour le lot n°6 façades/enduits, avec une probable application de pénalités.

La signalétique extérieure et intérieure est posée ; le terrassement extérieur a été réalisé avec la création d'un cheminement permettant d'accéder au jardin et à la future ouverture de l'école ; la place de stationnement PMR a été matérialisée. L'ameublement du bâtiment est en cours.

Le Maire précise que 2 jours de réservation de l'espace de coworking sont déjà enregistrés pour fin mars, la signature du bail du bureau de l'orthophoniste est prévue le 14 mars pour une ouverture officielle le 17 mars.

Le Maire rappelle l'inauguration du samedi 15/03 à 10h30, ainsi que la visite en accès libre pour les habitants de Pléguien l'après-midi de 14h-17h.

Le Maire présente le bilan financier en date du 05/03/2025 :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
AMO	33 460.00 €	ETAT (DETR 2022)	109 098.00 €	12.34%
Maitrise d'œuvre - études	114 291.79 €	ETAT (DSIL 2022)	133 274.00 €	15.08%
Travaux	697 078.93 €	Région « Bien vivre partout en Bretagne »	133 274.00 €	15.08%
Travaux Domotique	38 967.50 €	Fonds vert	200 000.00 €	22.63%
		CD 22 (CDT 2022-2027)	43 012.75 €	4.87%
		Autofinancement	265 139.47 €	30.00%
TOTAL HT	883 798.22 €	TOTAL HT	883 798.22 €	100.00%

Décisions du Maire

(Selon DEL 20240626-38 Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal)

Par délibération en date du 15 décembre 2021, le Conseil Municipal a décidé de déléguer à Monsieur le Maire, sur le fondement de l'article L2122-22 du CGCT, un certain nombre d'attributions dans le but de simplifier et de rendre plus efficiente la gestion des affaires courantes. Il doit être rendu compte périodiquement au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation :

7° Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières

Date	Emplacement	Achat ou renouvellement	Durée	Tarif
29/01/2025	CAV-0018	Attribution	30 ans	516 €

12° Exercice et délégation des droits de préemption de la Commune (article L 213-8 c. urb.)

N° de dossier	Date de dépôt	Adresse	Parcelle	Notaire	Décision DPU
DIA 02217725D0002	03/02/25	348 Rue de La Lande	D 82, 83	Me Mayeux	Non signé le 05 /02/25

Christine Keroullé :

- Fait savoir que la boom du CMJ s'est tenue le 21 février dernier. La soirée s'est bien passée, les enfants étaient contents et satisfaits de l'organisation. La fréquentation était moindre que l'année passée, et la prestation du DJ un peu plus chère, d'où un déficit constaté ;
- Rappelle qu'une opération « J'aime la nature propre », portée par la société de chasse, aura lieu le samedi 15 mars prochain matin, avec la participation du Conseil Municipal des Jeunes ;
- Fait savoir que le Conseil Municipal des Jeunes aura l'occasion d'aller visiter le sillon du Talbert et de réaliser une opération de ramassage de déchets dans ce secteur, en avril, avec l'association « Les amis d'Alguy », en présence d'un guide nature ;
- Fait savoir que les enfants qui fréquentent la cantine ont pu célébrer plusieurs événements sur le temps méridien, notamment le nouvel an chinois, mardi gras...

Guillaume Caron :

- Demande ce qu'il en est de la réflexion sur l'abribus de Penquer et du projet d'abribus devant l'école. Le Maire indique que le préau de l'entrée principale du tiers-lieu est l'alternative qui avait été choisie pour abriter les enfants, ou encore le porche de la cantine au niveau de l'école ;
- Demande si une réflexion est menée quant à l'état du bâtiment des vestiaires foot et signale un probable besoin de réfection notamment au niveau d'une poutre qui s'abîme et de la toiture du préau qui est percée. Hervé Hernot indique que le bâtiment a été examiné, il faudrait faire à minima quelques travaux de maçonnerie, un bardage ou un ravalement car il apparaît des fissures. Le Maire indique que ce sont des travaux à programmer d'ici 2026 ou 2027.

Fabienne Goaziou rappelle l'organisation d'une soirée disco, par le Comité d'Animation, ce samedi 8 mars à La Salamandre, avec un repas tartiflette.

Annick Guézou : indique que lors de l'atelier « Bien vivre partout en Bretagne » auquel elle a participé dernièrement à La Salamandre, les images de projection n'étaient pas de haute qualité. Le Maire indique que le vidéoprojecteur a 10 ans et qu'une réflexion est à mener pour envisager le remplacement du matériel d'ici quelques années.

Marylène Derrien :

- Fait savoir que des branches cachent la visibilité au niveau d'un stop au Roha, les véhicules doivent avancer assez loin pour vérifier la possibilité de s'engager. L'information sera transmise aux services techniques ;
- Fait savoir que suite à sa distribution d'invitations à l'inauguration du tiers-lieu, les habitants ont émis des retours très positifs concernant les visuels du carton d'invitation qui reprend différents éléments du bâtiment du Repère ; Marylène précise que les habitants se questionnent sur ce nouveau lieu et qu'elle a reçu une proposition pour des ateliers d'écritures ou encore des expositions de photos.

Hervé Hernot :

- Signale un nid de chenilles processionnaires dans la propriété située face à La Salamandre. La mairie va prévenir les habitants concernés et leur indiquer la démarche à suivre.

Sylvain Rouxel :

- Signale une branche tombée Route de Plouha, à proximité d'un fil de fibre optique ;
- Demande ce qu'il en est du dossier de signalétique, car il reste des panneaux à poser, refixer et des poteaux sans plaques. Le point va être fait en mairie, en lien avec les services techniques.

Prochains Conseils Municipaux :

- 2 avril 2025

Fin de la séance 20h20

LISTE DES DELIBERATIONS

N° de la délibération	Objet de la délibération	Décision
2025-03-05/08	Finances communales - attribution des subventions 2025	Examinée le 05/03/2025 Approuvée
2025-03-05/09	Marché public- Programme de voirie 2025	Examinée le 05/03/2025 Approuvée
2025-03-05/10	Mise à disposition de locaux - SA SCOP Avant - premières	Examinée le 05/03/2025 Approuvée

SIGNATURE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX - SEANCE du 5 mars 2025

<u>NOM / PRENOM</u>		<u>SIGNATURE</u>
LE GOUX Philippe	Présent	
KEROULLÉ Christine	Présente	
LE MEHAUTÉ Claude	Absent excusé <i>(Pouvoir à Christine Keroullé)</i>	
TAISSET Maëlig Secrétaire de séance	Présente	
HERNOT Hervé	Présent	
GUEZOU Annick	Présente	
DERRIEN Marylène	Présente	
GOAZIOU Fabienne	Présente	
GLO Stéphanie	Présente	
BRIAND Yvon	Présent	
LE BLANC Stéphane	Présent	
CARON Guillaume	Présent	
ROUXEL Sylvain	Présent	
BOCHER Emilie	Présente	
LE MOAN Bryan	Présent	